105109 - Différence entre combiner les prières et les raccourcir

question

Quelle est la différence entre combiner des prières et les raccourir ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Les différences entre les deux sont nombreuses . En voici quelques-unes :

Premièrement, la définition : raccourcir la prière signifie ramener celle qui compte quatre unités (rakaa) à deux en cas de voyage. Combiner consiste à accomplir les deux prières obligatoires de l'après-midi, l'une immédiatement après l'autre ou les deux premières prières obligatoires de la nuit de la même manière à l'heure de la première (combiner par anticipation) ou à l'heure de la seconde (combiner par retardement)

Deuxièmement, le statu religieux

Les ulémas sont tous d'avis que le raccourcissement des prières est préférable à leur accomplissent normal en cas de voyage. Car le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) l'a fait au cours de ses voyage. Il n'a pas été rapporté qu'il a fait le contraire.

Ibn Omar (p.A.a) a dit : « J'ai accompagnais le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui). Et il n'accomplissait pas plus deux rakas au cours de ses voyage. Abou Baker, Omar , Outhman (p.A.a) ont tous observé la même conduite. » (Rapporté par al-Boukhari (1102)

Mieux, les Hanafites sont allés jusqu'à rendre le raccourcissement obligatoire pour le voyageur. Mais ce qui est juste c'est l'avis de la majorité, à savoir que la pratique est une sunna majeure et qu'elle est préférable à l'accomplissement normal de la prière. Voir *al-Idjmaa* par Ibn al-Moundhir (27) ; *al-Moughni* (1/382) ; *al-Mawsouaa al-fiqhiyyah* (27/274)

S’agissant de combiner de deux prières, les ulémas n’ont pas tous convenu qu’il est permis de le faire ailleurs qu’en Arafah et à Mouzdalifah. Certains contestent clairement la permission de le faire en d’autres lieux. Mais l’avis juste est celui de la majorité, à savoir qu’il est permis de le faire en présence d’une excuse puisque le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) l’a fait ailleurs.

Troisièmement, **les causes permettant de combiner et de raccourcir les prières**

Les causes permettant de combiner les prières sont plus nombreuses que celles qui en justifient le raccourcissement. En effet, il est permis à tout voyageur et au résident confronté à des difficultés d’accomplir la prière à son heure, comme le malade ou en cas de pluie ou quand on a une occupation impossible à retarder comme un étudiant en examen ou un médecin qui conduit une opération chirurgicale, etc de pratiquer le rassemblement des prières. Quant au raccourcissement, il n’est permis qu’en cas de voyage.

Cheikh al-islam, Ibn Taymiyyah a dit dans le recueil de ses fatwaa (22 /293) : « Le raccourcissement de la prière se justifie exclusivement en cas de voyage. Quant au rassemblement des prières, il se justifie par le besoin et la présence d’une excuse. En cas de besoin, on peut y avoir recours aussi bien dans le long voyage que dans le court ou en cas de pluie ou de maladie ou d’autres facteurs. Car il y s’agit d’écarter tout ce qui gêne la communauté. »

Cheikh Ibn Outhaymine a dit dans *al-liqaa ach-chahri* (11/60) : « Le rassemblement des prières est plus fréquent que leur raccourcissement . » Il entend par là que ses facteurs de justification sont plus nombreux.

Allah le sait mieux.